



BAREME DES QUOTIENTS FAMILIAUX ESPAC'ADOS (Valable jusqu'au 31/12/2024)

QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
De 1 à 400 €	de 401 € à 700 €	de 701 € à 950 €	de 951 € à 1200 €	Supérieur à 1201 €

Il vous suffit de nous communiquer votre **n°allocataire CAF** ou voici la démarche de calcul

Pour les jeunes vivant hors du territoire de l'ex communauté de communes de Vienne et Moulère, les cotisations aux activités, séjours et sorties sont calculées selon le quotient familial et majorées de 10 %.

Votre quotient familial

Le Quotient familial est établi en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Il est calculé de la façon suivante :

$$\text{QF} = \frac{1/12^{\text{e}} \text{ des ressources annuelles (A) + Prestations du mois de calcul (B)}}{\text{Nombre de parts (C)}}$$

(A) : Il s'agit de l'ensemble des revenus **avant** abattements fiscaux, déduction faite des pensions alimentaires versées. Les frais réels ne sont pas déduits.

(B) : Il s'agit de toutes les prestations familiales, à l'exclusion des prestations apériodiques :

- Allocation de rentrée scolaire (ARS)
- Allocation d'éducation spécialisée (dite "retour au foyer")
- Prime de déménagement
- AFEAMA - AGED
- Prime à la naissance
- Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
- Complément Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour retour au foyer
- Allocation forfaitaire pour personnes handicapées (AFH), soit le complément de l'allocation logement aux adultes handicapés
- Complément RMI pour retour au foyer.

(C) : Calcul du nombre de parts :

- Parent ou chef de famille isolé : 2 parts
- Enfants : 0,5 part
- 3^{ème} enfant : 1 part
- Enfant handicapé : 1 part